

# PROCES VERBAL DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 15 MAI 2018

<i>Nombre de conseillers</i> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 Absents : 2 Pouvoirs : 1	L'AN DEUX MIL DIX-HUIT le <b>15 mai</b> à 20 h le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Monsieur Jacques ARCHINARD</b>  Date de convocation : 7 mai 2018
<i>Présents</i>	BARBIER Nicolas, BECHET Franck, COCHET Paul, CLAVEL Patrick, DUPENT Véronique, FRANCILLARD Pierre, LOYON Viviane, PACLET Corinne, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, SAINT-MARCEL David, TIPREZ Christophe
<i>Absents :</i>	LAZZARONI Marielle, MICHEA Sylvie
<i>Pouvoirs :</i>	LAZZARONI Marielle

Monsieur Nicolas BARBIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

#### **I – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LIAUDY – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal un dossier éligible au Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT)

- L'aménagement de la traversée et agglomération de Liaudy pour un montant T.T.C. prévisionnel de 340 622,46 € ;

Monsieur le Maire souhaite solliciter :

- le Conseil Général en faisant appel au FDDT pour ce projet important au regard de la sécurité des usagers et des habitants,
- Le Grand Anancy au regard des aides financières proposées, en particulier, en matière de sécurisation des arrêts de bus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la traversée et agglomération de Liaudy pour un montant T.T.C. prévisionnel de 340 622,46 €. Il sollicite l'aide du Conseil Général en faisant appel au FDDT et l'aide du Grand Anancy en faisant appel à ses aides financières.

Monsieur le Maire a tout pouvoir pour assurer le règlement de cette affaire.

#### **II – INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DE LA TRESORERIE D'ALBY/RUMILLY**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (abstention : Patrick CLAVEL) de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et d'accorder une indemnité de conseil d'un montant forfaitaire de 100 € pour un an.

### **III – FULL DEMATERIALISATION**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prélèvement à la source sera effectif. D'autre part, l'évolution des échanges tend vers une dématérialisation totale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer en full dématérialisation pour nos échanges avec la Trésorerie.

### **IV - DIVERS**

#### **1° Centre Village**

Pour l'aménagement du Centre village, il est proposé de se réunir afin que chacun puisse étudier les projets proposés par TERACTEM.

Deux axes sont en réflexion :

- L'aménagement du centre village,
- La définition des orientations d'aménagement et de programmation pour notre zone AU.

Il est convenu de se retrouver périodiquement le mercredi et le jeudi.

#### **2° SIPRES**

Le SIPRES est en train de réaliser les travaux de rénovation car une forte odeur de fuel indisposait les enfants de la maternelle rendant le dortoir inutilisable. Actuellement les enfants dorment dans le réfectoire. Un nouveau dortoir plus grand est à l'étude.

Un escalier d'accès est à créer ainsi qu'un coin lecture/bibliothèque.

Les travaux ont dû être différés en raison du changement du maître d'œuvre. Le montant des travaux s'élève à 180 000 €.

#### **3° Rentrée des classes de septembre 2018**

A la rentrée de septembre 2018, seuls 47 élèves sont inscrits entraînant donc la fermeture d'une classe.

#### **4° Restauration scolaire**

Le marché signé avec l'entreprise LEZTROY arrive à échéance. Un nouvel appel d'offres doit être lancé avec les communes de Chainaz-les-Frasses, Alby-sur-Chéran et vraisemblablement Mûres.

#### **5° Travaux d'été**

- reprise d'un affaissement du tuyau d'eaux pluviales face au monument aux morts,
- un avaloir route des Combes pour mieux canaliser les eaux pluviales,
- un dysfonctionnement de récupération d'eaux pluviales sera mis en conformité au niveau du ralentisseur arrêt de bus Chef Lieu,
- cimetière : un grillage sera posé sur le mur et le nouveau caveau urne va être installé.

#### **6° Site internet**

Le journal communal est supprimé. Un nouveau site internet plus attractif est à l'étude.

#### **7° Services Techniques**

Mr le Maire et son adjoint aux travaux ont rencontré les Services Techniques et ont validé la convention qui sera présentée lors d'un prochain conseil : passage de 19h à 22h pour tenir compte de l'augmentation des espaces verts.

Une candidature émanant d'un apprenti en paysagisme a été reçue. Un projet d'embauche par la commune d'Alby avec participation de la commune est en discussion.

#### **8° Convention avec le Centre de loisirs de Cusy**

Pour l'année scolaire 2017-2018, nous avons conventionné avec le centre de loisirs de Cusy sur le temps périscolaires (garderie matin et soir).

Le retour à la semaine de 4 jours nous impose de redéfinir la convention. La question est de savoir si on élargit au temps extrascolaire (garderie du mercredi).

Au regard de notre engagement auprès du SIPA et de la mutualisation de ce service possible avec les autres communes adhérentes, nous ne pouvons nous engager sur le temps hors scolaire.

La séance est levée à 22h30.

Fait à Héry sur Alby,  
Le 21 mai 2018  
Le Maire,  
J. ARCHINARD